Comment se séparer d'un artisan ?

Par Christine93

Bonjour,

Je suis en confit avec l'artisan qui doit faire tout le second ?uvre de ma maison en construction.

Il a régulièrement abandonné le chantier. La dernière fois date d'il y a 4 mois.

J'ai envoyé un courrier de mise en demeure (qu'il n'a pas été cherché) et il n'a pas non plus répondu au courrier du concialiateur de justice.

Une livraison du chantier était prévue initialement le 1er avril.

Puis je faire reprendre les travaux par une autre entreprise sans passer par la justice ?

Je précise que ni lui ni moi n'avions signé le devis qu'il m'avait présenté mais que les travaux ont tout de même commencé.

merci pour votre aide !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Cet artisan a fait des travaux sans contrat ? Comment voulez vous le contraindre si vous n'avez pas passé commande ni signé de devis ? Quelle preuve avez-vous de l'avoir autorisé à commencer ?
Si vous n'avez aucun lien contractuel, rien ni personne ne vous empêche de passer un contrat avec un autre artisan.
Mais cette fois ... faites le dans les règles avec un devis et après avoir vérifié son assurance.

Par Christine93

Si, on l'a autorisé à commencer les travaux? j'ai même payé plusieurs factures à différentes étapes.
Mais je n'avais pas renvoyé le devis signé?
Donc est-ce que grâce à cet oubli de ma part, j'ai la possibilité de m'en séparer ?

Merci

Par yapasdequoi

Puisque vous avez payé des factures, vous avez un lien contractuel. Mais si vous avez réglé le travail réalisé, vous ne lui devez plus rien.
Le fait de reprendre le chantier par un autre peut annuler la garantie.

Par Christine93

Merci bcp pour votre réponse. J'espère vite sortir de cette situation !